



Panorama

Juillet 2024

Vous trouverez dans ce numéro de l'été, l'actualité juridique, les changements au sein du SICCE, des informations pédagogiques, sans oublier la rétrospective en image des animations du trimestre écoulé.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors des animations de l'été, programme que vous retrouvez sur le site www.lesicce.fr

Toute l'équipe vous souhaite un agréable été.

Des changements au SICCE



*Camille Bonnet et
Béatrice Gruber*

Le 13 mai dernier, Camille Bonnet, diplômée d'État d'éducateur de jeunes enfants, a pris ses fonctions en tant que Directrice générale du SICCE et chargée de coopération petite enfance. Anciennement coordinatrice de l'équipe de Bleu Citron, et directrice de la crèche de Vaulnaveys-le-Haut, Camille nous confie être ravie de cette évolution professionnelle qui va lui permettre d'avoir une vision et une action plus globale sur la politique de la petite enfance du territoire.

Sa mission de direction est principalement tournée vers la gestion administrative, financière et des ressources humaines de l'ensemble des services du SICCE (Relais petite enfance, guichet unique, lieu d'accueil enfants-parents Bleu Citron, les crèches de Jarrie, de Vaulnaveys-le-Haut et la crèche associative de Vizille). Mais également vers une action d'accompagnement des responsables et des équipes des différentes structures sur diverses problématiques telles que la réglementation, les ressources humaines et le budget, les projets éducatifs et pédagogiques.

Sur le plan de la CTG (Convention de Territoire Globale), Béatrice Gruber l'a rejointe le 15 mai, elles travailleront de concert avec les élus du SICCE sur 3 axes : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, sous couvert de la parentalité.

En effet, une convention Territoriale Globale (CTG) a été établie entre les 15 communes du SICCE, la CAF de l'Isère et le Département. C'est une démarche pour construire un projet social sur le territoire, autour des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité. La CTG facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser en associant l'ensemble des acteurs et les habitants.

Cette première convention 2022-2025 a permis de réaliser un diagnostic et de formaliser les axes prioritaires à développer (2022-2024). Dès lors il s'agit de programmer un plan d'actions prioritaires et de le faire vivre sur la durée de la CTG. Les premières missions relevées sont l'accueil inclusif et l'accessibilité aux familles fragiles en petite enfance, faciliter l'accès aux services périscolaires et extrascolaires pour la jeunesse et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie (mobilité, bien-être, insertion socioprofessionnelle).

L'ensemble des acteurs sont ainsi mobilisés pour dynamiser ce nouveau cadre de partenariat et rendre attractifs les services aux familles du territoire.

Renseignements : Béatrice Gruber (beatrice.gruber@lesicce.fr)- 06 13 71 71 90
Camille Bonnet (camille.bonnet@lesicce.fr) : 06 70 79 11 42

Point juridique : arrêt maladie et congés payés

Jusqu'à présent, lorsqu'un salarié à domicile ou une assistante maternelle étaient absents pour maladie, ils ne cumulaient pas de congés payés pendant cette absence (sauf maladie professionnelle ou accident du travail).

Seuls les salariés en arrêt de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle pouvaient cumuler des jours de congé payés, mais ce cumul était limité à un an d'arrêt de travail au maximum. Au-delà d'un an d'arrêt, le salarié ne bénéficiait plus de ce droit à congés payés.

Cela vient de changer, en avril 2024. **Désormais, un salarié va cumuler des congés payés pendant ses arrêts de travail pour maladie, quelle que soit la nature de la maladie.**

Congés payés et arrêt maladie : combien de jours de congé peut acquérir un salarié CESU ou Pajemploi durant un arrêt maladie ?

Les modalités d'acquisition de ces congés payés durant l'arrêt maladie sont toutefois particulières !

Vous le savez sans doute, habituellement, un salarié à domicile ou une assistante maternelle acquiert 2,5 jours ouvrables de congés payés par mois ou par période de 4 semaines de travail effectif (ou assimilé), plafonnés à 30 jours par an (du 1^{er} juin au 31 mai).

Les jours ouvrables sont tous les jours de la semaine, sauf le jour de repos hebdomadaire et les jours fériés chômés éventuels. Une semaine de congé payé comporte donc 6 jours ouvrables, quand elle ne comporte pas de jour férié chômé.

Désormais, en cas de maladie non liée au travail, **les salariés à domicile et les assistantes maternelles cumuleront DEUX jours ouvrables de congés payés par mois, avec une limite de 24 jours par an acquis en arrêt maladie (hors maladie professionnelle ou accident du travail), soit quatre semaines de congés payés.**

Pour les maladies professionnelles ou accidents du travail, rien ne change pour ce qui est du nombre de jours acquis : les congés payés restent acquis à raison de 2,5 jours ouvrables par mois, comme pour les salariés en activité. Mais petite nouveauté : **la période d'acquisition des droits aux congés payés n'est plus limitée à un an d'arrêt de travail pour maladie professionnelle ou accident du travail, mais s'étend sur toute la durée de l'arrêt.**

Autre nouveauté : si un salarié en raison de son arrêt maladie, n'a pas pu prendre ses congés pendant la période habituelle – du 1^{er} juin au 31 mai – **il pourra les reporter jusqu'à quinze mois après avoir été informé par son employeur de ses droits à congés payés acquis pendant l'arrêt de travail** (si son arrêt de travail a été de moins d'un an). Si son arrêt de travail dure plus d'un an, des règles spécifiques s'appliquent.

Dès qu'un salarié à domicile ou une assistante maternelle reprend le travail après un arrêt maladie, le particulier employeur est tenu de lui communiquer, dans un délai d'un mois, le nombre de jours de congés qu'il a cumulés pendant son arrêt ainsi que la date à laquelle ces congés expirent. Cette communication peut se faire par tout moyen permettant de déterminer la date à laquelle le particulier employeur a informé le salarié. Cela peut notamment être effectué au moyen du bulletin de salaire.

Augmentation des minimums légaux au 1^{er} mai 2024

A compter du 1^{er} mai 2024, **le salaire horaire brut minimum d'une assistante maternelle est de 3,50 €.**

Cela correspond à un salaire net pour l'assistante maternelle **de 2,74 € par heure.**

Attention : si votre salariée est titulaire du titre professionnel « *Assistant maternel / garde d'enfants* », le salaire horaire brut minimum est majoré de 4%, soit un montant de 3,64 € brut.

Le montant des indemnités d'entretien de l'assistante maternelle ne change pas quant à lui

Ce n'est pas du jeu, mais de l'expérimentation

Quand un adulte regarde un jeune enfant jouer, il dira avec envie : quelle chance il a de pouvoir jouer en toute insouciance ! Mais il dira aussi avec étonnement : je ne vois pas à quoi il joue ? et parfois, il dira avec agacement : ce n'est pas comme ça qu'on joue ! Les jeux sont souvent réduits à des mises en scènes de la vie quotidienne par imitation ou par imagination. Le jeu cache son jeu !

Il y a un paradoxe : Le jeu est considéré comme une activité importante mais n'est pas valorisé. Si l'adulte s'en mêle, le jeu devient « activité » et plus tard « travail » ! Et si ce n'était pas seulement du jeu ?

Devant un enfant qui fait rouler sa voiture sur le toboggan, qui saute dans une flaqué d'eau, qui tape sur le radiateur, dirons-nous qu'il joue où qu'il fait des expériences ? Dans ces exemples, le jeu est la base de la construction des connaissances pour accéder à une représentation cohérente du monde. Lorsque l'enfant s'interroge sur les lois qui régissent son environnement, il procède en petit scientifique, par hypothèses et expérimentations pour validation. Et c'est toujours un plaisir.

Le positionnement d'un adulte attentionné n'est pas de faire à la place ni de faire-faire en donnant des consignes mais de faire avec en comprenant ce que l'enfant cherche à démontrer et en lui faisant d'autres suggestions. Chacun peut trouver sa place pour accompagner ses découvertes. Les commentaires et les propositions varient selon les personnes. Que l'on soit professionnel, parent, grand parent, frère ou sœur, chacun enrichira les connaissances de l'enfant par ses histoires personnelles. En regardant avec un autre œil le jeu des enfants, nous découvrons combien il est important de les laisser explorer en suivant leurs questionnements.

Josette SERRES : Docteur en psychologie du développement, CNRS. Spécialiste des interactions mère-bébé, du développement de la communication et de l'acquisition du langage
- Formatrice Petite Enfance

Les enfants et les écrans

Entre l'ordinateur, la télévision, la tablette ou le téléphone, nous avons souvent plein d'écrans à la maison. Et c'est parfois un peu envahissant. L'arrivée de bébé peut nous aider à repenser nos habitudes.

Trois conseils essentiels, avant 3 ans

- Il n'est **pas conseillé de mettre l'enfant devant un écran** (télévision, tablette, smartphone). Surtout s'il n'y a pas un adulte en train de regarder avec lui, prêt à lui expliquer ce qui se passe, à réagir à ses besoins et à ses émotions.
- Les écrans sont **particulièrement à éviter pendant les repas** : on éteint la télé et on laisse son téléphone à distance.
- On ne laisse **pas d'écran allumé dans la pièce où dort bébé**.

Pourquoi faut-il éviter les écrans avec bébé ?

Les raisons pour éviter que bébé soit trop au contact d'écrans **sont nombreuses** :

- Il peut rapidement **s'habituer à rester devant sans bouger, ni jouer** alors que ces activités sont les meilleures façons de favoriser son **développement**.
- Seul devant un écran **bébé est privé d'interactions**, de réponses aux signaux qu'il envoie.

Et lorsque que c'est nous l'adulte qui sommes captés par l'écran, ou que nos échanges sont sans cesse interrompus par des notifications...

- Nous ne sommes pas pleinement attentifs à ce qu'exprime notre bébé.

C'est **particulièrement important à l'heure du repas** où il a besoin de toute notre attention. Sans oublier qu'enfant comme adulte on a tendance à manger de manière mécanique et en plus grande quantité quand on est absorbé par un écran !

Enfin un écran allumé peut nuire à un bon endormissement et une bonne qualité de **sommeil**.

Comment réduire la place des écrans dans la maison ?

L'arrivée de bébé est un bon moment pour **réfléchir à notre propre consommation d'écrans**. Les bébés imitent beaucoup les comportements des grands, alors à nous de changer nos habitudes en donnant un peu moins de place à ces objets dans notre quotidien.

L'idée n'est pas de tout changer du jour au lendemain, mais plutôt, d'**aller progressivement vers ce qui nous paraît faisable**. Pour certains ce sera de passer moins de temps sur leur téléphone, pour d'autre de supprimer la télé de la chambre où on dort, ou encore de se fixer des moments sans aucun écran du tout.

La tétée, les repas, le coucher, les retrouvailles à la fin de la journée, sont des **moments privilégiés que l'on appréciera encore plus quand on est pleinement disponible**.

Si on veut de temps en temps regarder un programme avec son bébé, faire une visio avec la famille ou partager un jeu sur tablette avec lui, le mieux est de toujours se fixer une limite de temps avant de commencer.

Rétrospective en image

A la faveur du printemps



*« AA mon beau château »
avec la crèche les p'tits
drôles*



*« Tête, épaules, genoux et pieds », au musée
de Grenoble*



« Les sons », au musée de la chimie de Jarrie



*Partenariat local avec les médiathèques Vizille, Champagnat, Jarrie, Sécheliennes,
Vaulnaveys-le-Haut, Harbays*



Semaine de la petite enfance du SJCE : temps fort du 1^{er} juin sur le thème des « couleurs »

La semaine petite enfance du SICCE s'est déroulée du lundi 27 juin au samedi 1er juin. Au programme, un spectacle d'assistantes maternelles, des temps lecture avec le relais et les médiathèques de Vizille et Champ sur Drac, une conférence sur le jeu à la crèche de Vaulnaveys le Haut, un temps de jeu avec la ludothèque « graines de jeux » de Jarrie et pour finir le temps fort du samedi matin à Notre Dame de Mésage. Les crèches de Vaulnaveys le Haut, Vizille et Jarrie, le relais petite enfance et des assistantes maternelles ainsi que le lieu d'accueil enfant parent Bleu citron ont pu accueillir une soixantaine d'enfants accompagnés de leur parent et grand- parents sur le thème des couleurs.

Les sens étaient à l'honneur avec des couleurs plein les yeux, des matières à manipuler et transvaser, l'histoire animée de Pop à écouter.



Témoignage de Milena, Assistante Maternelle

Le désir de proposer à nouveau un petit spectacle s'est rapidement imposé. L'expérience de l'année dernière (petit spectacle sur le genre fille/garçon) nous a confirmé que cette formule plaisait aux familles et que cela se combinait parfaitement avec les ateliers proposés par les autres structures petite enfance. Suite au thème choisi par les structures du SICCE sur les couleurs, est née l'idée de raconter le livre "Pop mange de toutes les couleurs" sous forme de spectacle, musique et kamishibai.

Le groupe composé d'assistantes maternelles volontaires et d'une animatrice de relais permet de multiplier les propositions et l'élaboration du spectacle se fait progressivement. Nous ajustons ensemble la faisabilité ou pas de ces propositions, la répartition des actions à faire selon les disponibilités de chacun-chacune. En cela, chaque membre du groupe apporte sa pierre à l'édifice en dehors de nos rencontres communes au Relais (décor, mise en scène, chanson) et les enfants ont également apporté leur contribution en confectionnant des planches lors des temps collectifs. Cette expérience m'a apporté l'immense plaisir de partager la création d'un spectacle avec un groupe stimulant et motivant. Le fait de connaître les collègues est un bonus indéniable. Aussi, j'ai découvert Julien, notre inégalé clarinettiste, qui a partagé avec nous sa gentillesse, sa bonne humeur et le son mélodieux de son instrument. Un grand merci à lui d'avoir accepté de nous accompagner !

Pour finir, cette expérience m'a une fois de plus donné envie de participer à nouveau à ce temps fort de la Semaine Petite Enfance du SICCE auprès de mes collègues, de l'animatrice de relais Marlène et de tous les professionnels présents. J'ai déjà hâte de connaître le thème de l'année prochaine !



Relais Petite Enfance du SICCE - ☎ 04 76 78 89 09 puis touche 2 - ✉ rpe@lesicce.fr

Guichet Unique - ☎ 04 76 78 89 09 puis touche 1 - ✉ guichetunique@lesicce.fr